



Brevet Professionnel

Responsable de Chantiers Forestiers

En apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation :

3004 heures (au total) :
- 1204 h centre
- 1800 h entreprise (variable en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage)

Date de session :

De septembre à juin N+2

Délai d'accès à la formation :

Toute l'année, sous réserve de présenter un contrat d'apprentissage signé avec une entreprise d'accueil

Lieu :

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : 100%
Taux d'insertion : 50% (bilan à 6 mois)
Taux de satisfaction : 100%

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Créer une entreprise dans le secteur forestier
- Organiser et réaliser des chantiers forestiers
- Gérer une équipe, les relations clients, fournisseurs et usagers

MÉTIERS VISÉS :

- Chef d'entreprise de travaux forestiers,
- Devenir opérateur qualifié pour le compte de l'ONF, d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier...)
- Chargé de production en sylviculture,
- Conducteur de travaux,
- Technicien forestier,
- Ouvrier qualifié en sylviculture,
- Débardeur

POURSUITE D'ETUDES :

- BTSA Gestion forestière possible
- Certificat de spécialisation Arboriste élagueur

CONTENU DE LA FORMATION :

MODALITÉS D'ALTERNANCE :

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.

Cadence moyenne :
2 semaines en centre / 2 semaines en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

| UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel | Durée (en heures) |
|--|-------------------|
| UCG1 – Connaissances et techniques liées aux traitements de l'information | 84 |
| UCG2 – Enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier | 84 |
| UCP1A – Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise de secteur de travaux Forestiers | 98 |
| UCP1B – Elaborer un projet professionnel de salariat dans le secteur de travaux Forestiers | 98 |
| UCP2 – Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité | 91 |
| UCP3 – Gérer un chantier de travaux forestiers dans le respect du cahier des charges, de la Sécurité et de l'environnement | 119 |
| UCP4 – Identifier une situation forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers | 98 |
| UCP5 – Utiliser une situation professionnelle des connaissances techniques pour conduire un peuplement forestier | 105 |
| UCP6 – Entretien des matériels et équipements de l'entreprise | 77 |
| UCT1 – Réaliser un chantier de renouvellement, d'entretien et amélioration du peuplement | 87 |
| UCT2 – Réaliser un chantier d'exploitation forestière | 287 |
| UCARE 1 – Réaliser un chantier de débusquage à traction animale | 35 |
| UCARE 2 – Réaliser un chantier de sciage mobile | 35 |

Contacts :

Responsable de formation :
Jean-Pierre MENG
jean-pierre.meng@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :

Référente handicap :
Philippe BONIFACE
philippe.boniface@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

La formation se déroule en présentiel avec des cours théoriques et des mises en situation sur chantiers professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation théorique et pratique sur chantiers forestiers.

Évaluation par 12 Unités Capitalisables (10 UC et 2 UCARE)

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'Agriculture.

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISE :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Justifier d'1 an d'expérience professionnelle dans le domaine
- Ou 3 ans d'expérience dans un autre secteur d'activité
- Etre titulaire d'un niveau 5
- Ou d'une fin de cycle de seconde générale

CONDITION D'ADMISSION :

Satisfaire à l'entretien individuel de motivation.

PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES :

90 € /an à partir de la signature du contrat d'apprentissage.

REMUNERATION APPRENTI(E) :

| SMIC BRUT mensuel : 1603,78 euros au 1 ^{er} janvier 2022 | | | |
|---|--|--|---|
| Rémunération 1 ^{ère} année | | | |
| Avant 18 ans 27% du SMIC 433,02 € | De 18 à 20 ans 43% du SMIC 689,63 € | De 21 à 25 ans 53% du SMIC 850 € | 26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 € |
| Rémunération 2 ^{ème} année | | | |
| Avant 18 ans 39% du SMIC 625,47 € | De 18 à 20 ans 51% du SMIC 817,93 € | De 21 à 25 ans 61% du SMIC 978,31 € | 26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 € |
| Rémunération 3 ^{ème} année | | | |
| Avant 18 ans 55% du SMIC 882,08 € | De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1074,53 € | De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1250,95 € | 26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 € |

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

Mis à jour le 06/01/2022

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson
Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr
Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>